

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°46/2016

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU SENAT
INTEMPERIES D'OCTOBRE 2015

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Excusés : 9

Pouvoirs : 5

Votants : 20

SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le lundi onze juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le premier juillet 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Christian FARALDI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Théodore PAPPALO, Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur le Président du SENAT l'a informé de l'attribution d'une subvention de 12.000 €, au titre de la dotation d'action parlementaire pour l'exercice 2016, pour les intempéries d'octobre 2015, sur proposition des cinq sénateurs des Alpes Maritimes : Jean-Pierre LELEUX, Dominique ESTROSI-SASSONE, Louis NEGRE, Colette GUIDICELLI et Marc DAUNIS.

Monsieur le Maire rappelle que les devis établis, suite aux intempéries, s'élèvent à :

Pour la réfection du soutènement du chemin du Riou Merlet à	209.443 € HT
Pour la consolidation du Pont de la Brague à	6.370 € HT
Pour la consolidation du Pont du Vallon du Camp de Tende à	6.225 € HT
Pour un total de	222.038 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la réalisation des travaux de réfection de soutènement du chemin du Riou Merlet, et de consolidation des ponts de la Brague et du Vallon du Camp de Tende ;

APPROUVE le montant prévisionnel de 222.038 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme suit :

Coût des travaux HT	222.038 €
Aide <u>solicitée</u> auprès de l'Etat au titre de la DETR 30%	66.611 €
Subvention <u>solicitée</u> auprès du Conseil Départemental (222.038-66.611-10.000x10%)	14.542 €
Aide exceptionnelle d'urgence <u>accordée</u> par la CASA	10.000 €
Aide d'urgence <u>accordée</u> par le SENAT	12.000 €
Part communale HT	118.885 €
TOTAL HT	222.038 €

REMERCIÉ Monsieur le Président du SENAT et les Sénateurs des Alpes Maritimes pour cette initiative d'aide accordée aux Communes sinistrées.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 15 JUIL. 2016
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 15 JUIL. 2016



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE